



Représentants du personnel :

SNUI : Titulaires : M Reichart, Mme Brillet, Mme Falour, Mme Esneault
Suppléantes : Mme Landreau, Mme Goubin.

CFDT : Titulaire : Mme Gravrand ; Suppléante : Mme Courrillaud

Représentants de l'administration :

Titulaires : Mme Méron, M Rouxel, M Granger, M Himily, M Le Coz
Expert : Mme Poirier

Secrétaire : M Rouxel

Secrétaire adjointe : Mme Goubin

CTPS du 5 novembre 2009

Ouverture du CTPS à 14h00

Lecture d'une déclaration liminaire par le SNUI.

Madame la Présidente,

Le sujet de la santé au travail est depuis plusieurs mois sous les feux de l'actualité. Vous le savez, l'UNION SNUI-SUD TRESOR SOLIDAIRES, s'attache à améliorer les conditions de travail des agents en général, et les conditions de vie au travail en particulier.

Ainsi, nous sommes intervenus plusieurs fois en CTPS sur la situation des agents polyvalentes ADO/VERIF, sans que toutefois leur situation n'évolue. Il aura fallu la mise en place du Document Unique au CSI d'Angers, et la mention d'un risque psychosocial fort pour ces agents polyvalentes pour qu'une nouvelle organisation immobilière et fonctionnelle soit définie.

Vous ne serez donc pas étonnée que nous encourageons et soutenons cette initiative, dans la mesure où elle recueille l'assentiment des principaux intéressés : les agents eux-mêmes.

Cependant, d'autres sujets restent à régler, comme des vacances de postes, tant au CCC qu'au pôle production, et à l'atelier de scannage en particulier. Que pouvez-vous nous en dire ?

Le sujet indemnitaire reste aussi à l'ordre du jour : qu'en est-il de la refonte de la grille indiciaire des B, et de l'harmonisation des primes entre informaticiens ex-DGI et ex-CP, rétroactive au 1er janvier 2009 et toujours non faite à notre connaissance ?

Sur tous ces sujets, Madame la Présidente, merci de profiter de ce CTPS pour apporter aux agents les réponses qu'ils attendent.

=> En réponse, Mme Méron nous indique connaître la situation au sein de l'atelier d'ADO-Verif, ainsi que les risques inscrits au Document Unique. Sur les vacances de postes et l'indemnitaire, les réponses sont développées en questions diverses.



Approbation du procès verbal du CTPS du 07/05/2009

Le PV est approuvé.

Mise en place de l'atelier polyvalentes ADO-Vérif

M Himily présente le projet avec un rappel de l'historique : 11 agents travaillent actuellement en alternance dans les locaux de la Vérif et les locaux de l'ADO.

A leur demandes répétées et au vu du budget, ces 11 agents vont (enfin) pouvoir travailler dans un bureau dédié situé entre celui des 8 permanentes Vérif et celui des 16 permanentes ADO.

Les travaux immobiliers dureront 3 semaines en novembre. Un plan de prévention sera affiché au panneau administratif et mis en ligne sur PI@net.

Dans l'opération, les bureaux de M Jombart, Mme Le Guern et Mme Le Page sont réorganisés (le bureau de Mme Le Guern sera désormais dans les locaux du Scan).

Concernant le réaménagement du plateau d'ADO, un groupe de travail se réunira courant Janvier afin que les agents soient consultés. Sur ce sujet, Mme Méron appelle au respect des règles d'ergonomie et de sécurité, et reste attachée au « sens métier » dans l'orientation du réaménagement du plateau.

Concernant la nouvelle activité de vectorisation du plan, Philippe Himily précise le circuit des fichiers : ceux-ci arriveront sur un serveur dédié et une fois vérifiés seront envoyés au SDNC pour validation qui les retournera au CSI pour envoi aux cdif concernés.

Mme Méron précise que la mission première du service reste la vérification et que la vectorisation vient en deuxième mission.

Le manque d'encadrement évoqué est confirmé par Mme Méron qui assure ne pas avoir de B à affecter.

Numérisation des micro-films des CH

Mr Himily présente les nouvelles modalités de production de fichiers et explique la nouvelle organisation de l'atelier de duplication de cdrom.

En effet, les fichiers n'étant plus gravés sur cdrom, ils seront transmis sur disque dur externe au CSI de Rouen pour mise à disposition des conservations des hypothèques.

Cette nouvelle modalité de production entraîne un changement d'organisation du service dupli-cd ; à savoir la polyvalence de Mme Chantal Chauvet entre l'activité de dupli-cd avec Mr Gilbert Barré et l'atelier de scannage.

Mme Méron regrette qu'à cette occasion une communication plus structurée n'ait pas eu lieu dès le début du projet.



Bilan de la notation

L'administration nous informe qu'aucune baisse de notation n'a été effectuée en 2009 sur la gestion 2008. Trois appels de notation ont été débattus en CAPL.

Pandémie grippale

L'administration nous rappelle que le niveau d'alerte est toujours à 5A.

En cas de passage à la phase 5B, le port du masque sera demandé uniquement aux agents EID et accueil.

Si phase 6 déclarée, seules certains agents identifiés par les chefs de service viendront assurer les activités jugées les plus essentielles du CSI.

A savoir des agents des services RH, budget, CGI, CSI-AP (EID), ETS-W, EA-PCI et AD.

Mme Méron rappelle que l'ensemble des autres agents devra rester disponible à domicile et joignable par téléphone.

Questions diverses

- **Vacances de poste :**

Concernant l'atelier de scannage, Mme Méron rappelle qu'elle n'a aucune obligation de remplacer les départs en retraite. Pour ce qui est des C PAU, l'administration nous indique qu'il y a vacance de postes mais sans pouvoir nous dire combien. Un recensement nous sera communiqué au prochain CTPS. En ce qui concerne le gel du poste A administratif, Mme Méron verra en janvier ce qu'il en adviendra (laissé en administratif ou transformé en A-PSE)

- **Refonte de la carrière B :**

Nous rappelons la revendication du SNUI à ce sujet à savoir la mise en place de la nouvelle grille du B à compter du 1^{er} janvier 2010.

Ce à quoi Mme Méron répond être dubitative sur ce délai.

- **Harmonisation indemnitaire des informaticiens ex-CP et ex-DGI :**

Le SNUI rappelle que cette harmonisation rétroactive au 1^{er} janvier 2009 est toujours attendue par les agents concernés.

En réponse Mme Méron rappelle qu'une réunion s'est tenue le 29.10.09 et qu'elle est donc en attente d'une note du bureau RH.

Sont évoqués l'application Cassini dont l'organisation reste à structurer mais Mme Méron attend le retour de Mr Lauruol ; le service Planif et leurs difficultés quotidiennes dûes à la concentration nécessaire dans l'établissement des statistiques ; le SCIF et le manque de visibilité dans leurs travaux au delà de deux mois à quoi Mme Méron répond qu'elle ne peut rien y changer ; CQ : en complément de sa formation locale, une visite des différents services sera proposé à Mr Allan Gortais.

La séance est levée à 16h30